



Mosson Coulée Verte

Le Mercure esc. 253, 164, avenue de Barcelone 34080 Montpellier

Tél. 06 14 83 89 68 e-mail : mcv164@yahoo.com

site : <http://mossoncouleeverte.org/>

Compte-rendu de l'assemblée générale du 8 avril 2023 portant sur l'année 2022

Adhésions en 2023 : 19 adhérents à jour de leur cotisation. 12 présents, 7 représentés. Le quorum est atteint.

Préambule

Point sur l'annonce du président de la République, les points positifs et les regrets...

Rapport Moral :

Après présentation du rapport moral, deux modifications sont demandées.

L'une concerne la reprise des activités à détailler (le nettoyage de rivière et les animations scolaires ne sont pas réalisées).

L'autre porte sur la doctrine « éviter réduire compenser » qualifiée de dangereuse : Les 2 premières doctrines ne sont plus utilisées. *Compenser* est utilisé n fois et des fois sur le même lieu et ne résout pas le problème.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité sous réserve de ces deux modifications.

Rapport financier :

Point sur les financements de l'association. Nous remercions la métropole pour l'obtention des financements de l'année 2022 (arrivés en 2023) et ceux de l'année 2023.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Le rapport d'activité

Il est l'occasion d'aborder divers sujets :

Les CCSPL

Point sur les CCSPL¹ de la métropole. Les domaines de ces commissions portent sur l'eau, les déchets, l'énergie, le marché d'intérêt national (MIN), la piscine, Réseau montpelliérain de chaleur et de froid (RMCF), Patinoire Vegapolis, Corum - Palais des congrès - Opéra et Zénith Sud. Nos représentants regrettent qu'elles ne se déroulent plus en présentiel depuis la COVID.

Nous avons remarqué que des frais de siège sont facturés par Suez 2x 230 000 € ce qui est illégal.

¹ CCSPL : commission consultative de service public



Mosson Coulée Verte

Le Mercure esc. 253, 164, avenue de Barcelone 34080 Montpellier

Tél. 06 14 83 89 68 e-mail : mcv164@yahoo.com

site : <http://mossoncouleeverte.org/>

Les projets d'infrastructure

Le LIEN (liaison interurbaine d'évitement nord)

Ce projet avait au départ créé des oppositions du fait qu'il datait et correspondait à un modèle « tout voiture » qui n'est plus d'actualité du fait de la pénurie d'énergie et de l'orientation des politiques publiques vers des mobilités douces. Son impact sur les paysages et les milieux naturels, le bruit et les pollutions occasionnées avait mobilisé les associations environnementalistes et la commune de Grabels.

Depuis, il soulève de plus en plus d'oppositions du fait de sa réalisation à la hussarde - défrichage drastique - créant un impact important sur le paysage, qui dérange la population locale : mur bétonné à St Gély, brèche dans la colline de plus en plus profonde, installation de granulat.

Les placettes pour la protection des espèces végétales n'ont été ni entretenues ni respectées (impact sur le glaïeul douteux (*Glaviolus dubius*) et 135 espèces animales). Le recours de FNE LR est toujours en cours. La mairie de Grabels a fait un recours sur la DUP qui est caduc (analyse par C.Lepage). Une nouvelle procédure serait à relancer. Tous les autres recours ont été épuisés sans conclusion positive.

Le second tronçon du tracé ne peut pas démarrer avant l'automne prochain (retard lié à la reproduction des oiseaux). Compte tenu de la repousse, les espèces s'installent sur les zones défrichées. Une demande d'aménagement paysager et sonore a été faite par le domaine de la Jasse et Montlobre. Cette demande, soutenue par les maires et CCGPSL a été refusée. L'association « ensemble à Combaillaux » ne rencontre que peu de succès, les gens ne réagissent pas. Refus de la salle par le maire de Combaillaux pour faire une réunion publique. « Arc vert » vient de se créer à Grabels.

Le COM (contournement ouest de Montpellier)

Le projet de COM date de 1985 et ne correspond plus, lui non plus, aux enjeux actuels. La médiation ayant échoué, « Autre COM », petit collectif de 5 associations environnementales, a fait un recours contentieux au tribunal administratif.

Le projet a été bloqué pendant 20 ans du fait du désaccord financier entre la métropole et l'Etat. En final, l'ETAT finance la route et la métropole les échangeurs.

Le collectif « AutreCOM » et « Déroute des routes » s'interroge sur le financement possible du projet par la Région. La situation est confuse au niveau du financement du COM. L'A709 va être déclassée parce que ne respecte pas les règles autoroutières (échangeurs trop rapprochés). La vitesse de 90 km/h n'est pas correcte dans des zones à faible émission. Mais le préfet garde la possibilité de modifier cette vitesse et la réduire à 70 km/h.

3M demande des intermodalités efficaces. Il n'y a pas de maillage transversal. Un bus à haut niveau de service devrait se faire depuis Courdonterral (prolongement de la ligne 5). Le problème est que ce barreau inter-autoroutes va occasionner un report du flux autoroutier (25 000 à 75 000 passages par jour). Cela induira de l'urbanisation le long de l'infrastructure.

CCVM fait une réplique au mémoire en réponse du ministère des transports.



Mosson Coulée Verte

Le Mercure esc. 253, 164, avenue de Barcelone 34080 Montpellier

Tél. 06 14 83 89 68 e-mail : mcv164@yahoo.com

site : <http://mossoncouleeverte.org/>

MCV a fait un recours gracieux auprès du ministre des transport qui s'est traduit par l'acceptation de l'étude d'un passage en viaduc au lieu d'un passage en remblai du pont enjambant la Mosson. La demande de RDV auprès du préfet s'est traduite par un entretien avec le directeur opérationnel de Vinci qui n'est pas opposé à cette solution et a promis de l'étudier. Nous devons renouveler un entretien avec Vinci en 2023.

La DEME (Déviation est de Montpellier)

Le **Contournement Est de Montpellier** est un futur axe de liaison entre l'autoroute A709 et la Rocade Nord de Montpellier. Ce boulevard urbain aux caractéristiques réduites (2 voies & carrefours giratoires) est aménagé par de multiples acteurs, ce qui explique les retards conséquents liés à sa réalisation. 32 500 véhicules/jour en moyenne sont envisagés.



Légende de la carte

- En orange** Tracé du Boulevard Est de Liaison (BEL) (D65*).
- En jaune** Tracé de la Déviation Est de Montpellier (DEM) (D65*).
- En jaune clair** Tracé de la Déviation Est de Montpellier (DEM) en projet.

La régie des eaux de Montpellier

Nous siégeons au conseil d'administration de la régie. Les dossiers de CA sont désormais de 400 à 500 pages et nécessitent beaucoup de temps de lecture et d'analyse.

Au départ, cette régie s'occupait de l'adduction d'eau potable et d'eau brute. Son périmètre a été étendu à l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les 31 communes de la métropole. 2023 est une année de transition durant laquelle la régie se réorganise (locaux, personnels ...) pour assurer immédiatement le pilotage de l'assainissement et prendre en charge la gestion des travaux et de l'exploitation au 1^{er} janvier 2024. A cet effet, les diverses délégations de service public ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2023.

Les échanges entre élus conduisent à imaginer une métropole de 660 000 habitants. Ce développement des communes devrait être assuré d'une part par un achat supplémentaire d'eau du Bas-Rhône et éventuellement d'autre part par la mise en place d'une gestion dynamique de la source du Lez (la « Gestion dynamique » est fonction de la demande. Pomper plus est la gestion de l'offre).

En ce qui concerne la source du Lez, son débit réservé est de 320 l/s. Un contrat a d'ores et déjà été approuvé pour construire les moyens d'exploration du karst afin d'envisager de pomper davantage dans l'aquifère du lutétien. Ce contrat associe organes de recherche publics (départements de l'IRD et du CNRS) et bureaux d'études privés (compétences robotiques, brevets logiciels).

Sur la ressource en eau, le droit d'eau de BRL sur l'exploitation du Rhône correspond à 1 % du module (BRL est autorisé à prélever au maximum 75 m³ d'eau/s sachant que le débit minimum du Rhône est de 420 m³/s). Du fait de la disparition du régime nival du Rhône (et forte réduction de la taille des glaciers) liée au dérèglement climatique, la seule fonte des glaciers qui l'alimentaient en été ne suffit plus maintenant à maintenir les débits antérieurs.



Mosson Coulée Verte

Le Mercure esc. 253, 164, avenue de Barcelone 34080 Montpellier

Tél. 06 14 83 89 68 e-mail : mcv164@yahoo.com

site : <http://mossoncouleeverte.org/>

Pour sécuriser la ressource en eau, on envisage des réserves remplies à partir de l'eau du Rhône en hiver. Mais 2/7 seraient remplies en partie par l'Orb qui n'a plus beaucoup d'eau...

Le projet de modernisation de la station d'épuration Maéra se veut exemplaire : Energie positive, recherche sur la connaissance des substances médicamenteuses, production de biométhane, de chaleur, d'électricité, projet de REUT². Nous regrettons le retard de 5 ans pris par ce projet pour diverses raisons. Une concertation préalable a eu lieu sur le projet de valorisation énergétique des boues. Il est à noter que ce projet est calibré sur un rejet en mer de 695 000 équivalents-habitants (470 000 eh actuellement dont les communes raccordées de la métropole, les communes raccordées du Pays de l'Or et les 150 000 eh « temps de pluie », ce qui est un calibrage d'une métropole à 550 000 habitants (à mettre en regard des ambitions des élus).

L'idée d'un « Forum citoyen » est réaffirmée mais pas dans les priorités mais elle ne figure pas dans la convention d'objectifs stratégiques Métropole-Régie. La participation citoyenne n'est donc pour le moment pas au rendez-vous.

Une tarification sociale de l'eau a été adoptée par le conseil métropolitain : 15 premiers m³ sont gratuits pour la régie à laquelle reste à charge les taxes de l'Agence de l'eau et celles de l'assainissement. La grille tarifaire serait à revoir pour tenir compte de la pondération avec la taille des foyers mais cette donnée est difficile à obtenir, du fait du refus de transmission par le fisc des données des ménages et du fait des compteurs collectifs. Actuellement, la grille est faite pour ne pas pénaliser l'hôpital qui est le plus gros consommateur d'eau et de ce fait, ne nous semble pas assez incitative.

Mesures de la Mosson

Le milieu est eutrophisé, ce qui conduit à un appauvrissement en biodiversité.

Les macrophytes se développent, puis le phytoplancton avec l'étiage et l'eau devient verte. 3^{ème} stade : les lentilles empêchent la lumière d'arriver au milieu et l'anoxie du milieu devient réalité.

Le Bureau d'étude Aquascop a fait un rapport en 2018 mais les données fournies ne sont pas suffisantes en ce qui concerne les rejets des stations d'épuration. Notre photomètre permet de mesurer la qualité de l'eau uniquement sur la teneur en nitrates et en phosphates de l'eau. Notre rapport devrait être présenté en CLE³.

La géomembrane du bassin de lagunage de Combaillaux est percée et une partie de son eau s'écoule directement dans le sous-sol.

² REUT : réutilisation des eaux usées traitées

³ CLE : Commission Locale de l'Eau



Mosson Coulée Verte

Le Mercure esc. 253, 164, avenue de Barcelone 34080 Montpellier

Tél. 06 14 83 89 68 e-mail : mcv164@yahoo.com

site : <http://mossoncouleeverte.org/>

Des prestations avec l'appareil de mesures ne peuvent être proposées à d'autres associations (matériel fragile ne pouvant être prêté et manque de temps de nos bénévoles). L'idée serait d'envisager une collaboration avec le SYBLE, qui consisterait à former les agents de cet organisme afin qu'ils puissent utiliser seuls l'appareil. Un plan de suivi de la Mosson devrait être établi ensemble au préalable.

Le projet Mosson ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine)

Les comités de quartier, diverses associations dont « Vélocité » participent au projet ANRU qui prévoient une réhabilitation du lac des Garrigues et des aménagements sur la Mosson.

Outre la démolition de plusieurs tours ou immeubles et le déplacement d'une école, de nouvelles halles St Paul devraient voir le jour. Beaucoup de propriétés ont été rachetées par SA3M pour leur rénovation. L'objectif est la mixité sociale et le contrôle des nouveaux commerces.

Il s'agit de redorer le blason du quartier de la Mosson. Un PC de sécurité sera installé à Uranus. Un dispositif « territoire 0 chômeur de longue durée » sur un micro-territoire devrait voir le jour. Activation des Dépenses passives : projet de création d'emploi correspondant aux besoins des habitants (ressourceries, etc., entretien des berges de la Mosson, animation et pédagogie envers les publics scolaires).

Le lac des Garrigues

En 2022, il y a eu des réunions avec la mairie et la métropole au sujet de la qualité de l'eau du lac. Le CEREG a fait les analyses mais confond les classes d'abondance avec les classes de toxicité. Ceci conduit à une grande prudence des responsables pour l'autorisation de baignade. Une demande de rectification de l'avis de salubrité de la part du CEREG a été demandée sans réaction jusqu'à présent des organismes concernés (Métropole, Municipalité).

Il faudrait approfondir le pourtour de l'îlot. Des macrophytes⁴ seraient à installer pour la protection des frayères qui s'assèchent.

La dernière réunion du 6 avril 2023 avec 3M et la ville et le comité de quartier a permis de préciser les attentes d'aménagement en faveur du milieu, de réduction de l'îlot de chaleur du quartier et en faveur du bien-être des habitants. Nous notons que 825 000 € auraient été engagés pour construire un étage au-dessus de la base nautique et ces aménagements ne permettent plus la tenue de soirées « guinguette » organisées les années précédentes sous l'égide de la MPT « Georges Brassens ».

⁴ Macrophytes : Un **macrophyte** désigne une plante aquatique de grande taille, par opposition aux microphytes aquatiques constitués du phytoplancton et des algues de petite taille.



Mosson Coulée Verte

Le Mercure esc. 253, 164, avenue de Barcelone 34080 Montpellier

Tél. 06 14 83 89 68 e-mail : mcv164@yahoo.com

site : <http://mossoncouleeverte.org/>

SAGE Lez-Mosson

Un débat sur la restauration de la continuité écologique est engagé. Nous rappelons les bons résultats de cette politique à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée (retour des poissons migrateurs et amélioration du brassage génétique des poissons) et nos attentes sur une gestion au cas par cas intégrant à la fois les attendus en termes d'amélioration de la biodiversité et du transport solide, de maintien de la diversité des milieux de la rivière et de prise en compte, lorsque cela est possible de la valeur patrimoniale de certaines paissières. La ripisylve peut souffrir de l'effacement des seuils lorsque l'équilibre des berges est affecté mais il faut appréhender si l'effet sera transitoire ou définitif. D'autre part en cas d'assèchement de la rivière les plans d'eau existants grâce à ces retenues servent de refuge à un certain nombre d'espèces parmi les plus résistantes à l'anoxie.

Gestion des déchets sur la métropole

Ce sujet est rapidement abordé car en un an, nous ne notons que peu d'amélioration

Adhésions

Après discussion, il est décidé que le coût de l'adhésion reste inchangé : 15 € en adhésion seul.

Election du Conseil d'administration :

Après la démission du Conseil d'administration, un nouveau conseil d'administration est élu : Annick Boulanger, Jacques Vignon, Cathy Vignon, Jean-Louis Couture, Michel Salom, Sylvain Gilles, Aurélie Maynard.

Election du bureau

Président : Jean-Louis Couture

Secrétaire : Cathy Vignon

Trésorière : Annick Boulanger

L'assemblée générale prend fin et chacun salue la bonne humeur qui a présidé à cette réunion.